

**CPAS**  
**Bureau Permanent**  
jeudi 20 février 2025

## Liste des décisions

- 1. Approbation du procès-verbal séance du 06/02/2025.** Le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 06/02/2025
- 2. Transfert de crédits d'investissement 2024 à 2025.** Le bureau permanent prend une décision sur le transfert des crédits d'investissement de 2024 à 2025
- 3. Décompte frais communs et personnels de la Résidence Geurts 2024.** Le bureau permanent marque son accord concernant les prix unitaires calculées pour le décompte des frais personnels et avec les montants mensuels pour le décompte des frais généraux pour 2024.
- 4. Demande de mise à la pension.** Le bureau permanent prend connaissance de la demande d'un membre du personnel et du courrier du SFP pour une mise à la pension à partir du 01/05/2025.
- 5. Epreuves de sélection pour ouverture d'une réserve de recrutement pour assistant(e) en cuisine (D1 - D3): prise en connaissance du procès-verbal.** Le bureau permanent prend connaissance du procès-verbal des épreuves de sélection.
- 6. Service du personnel.** Le bureau permanent délègue une partie de son pouvoir de nomination au directeur général.
- 7. Liste des candidatures retenues pour les épreuves de sélection.** Le bureau permanent décide le candidat au dossier complet de participer aux épreuves de sélection pour fonctionnaire technique - nettoyage extérieur (E1 - E3).
- 8. Reprise sur la réserve des recrutements.** Le bureau permanent marque son accord pour la reprise sur la réserve des recrutements d'un(e) assistant(e) en cuisine (D1 - D3).
- 9. Epreuves de sélection pour fonctionnaire technique - nettoyage extérieur (E1 - E3): désignation des membres du jury.** Les membres du jury pour les épreuves de sélection fonctionnaire technique - nettoyage extérieur ont été désignés.
- 10. deuxième vernissage FC De Korrel.** deuxième vernissage FC De Korrel
- 11. Rapport du salon d'emploi 2024.** le bureau permanent prend acte du rapport salon d'emploi Wemmel 2024
- 12. Coach familial.** le bureau permanent prend acte de l'évaluation et attribue le contrat à I-mens
- 13. Réseau organisationnel.** le bureau permanent se déclare avec le cofinancement (contribution monétaire) pour le réseau organisationnel trajet de participation Halle-Vilvoorde

wemmel!

